

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 409-416

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__409_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1892

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1892.

Sommaire — Adoption du procès-verbal de la séance du 19 octobre 1892 — Election de trois membres titulaires — Présentation d'un membre titulaire et d'un membre correspondant — Communications du président relatives 1° aux présentations réglementaires du conseil pour le renouvellement partiel du bureau à la séance du 21 décembre, 2° à la participation de la Société à l'Exposition internationale de Chicago, et 3° à un travail préparé par M. Levasseur — Présentation d'ouvrages par le Président, le Secrétaire général, M. Cheysson, M. Fernand Faure et M. Roux — Motion de M. Fernand Faure, renvoi de son examen à la prochaine séance — Quelques mots sur la population scolaire, par M. Levasseur — Communication de M. Turry (Harold) sur l'établissement de livres fonciers en Algérie — Communication de M. Nogues sur le calcul du taux de nuptialité et de fécondité françaises, observations de MM. Lechev, Turquan et Cheysson — Fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. DUCROCQ.

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 1892 est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, **membres titulaires**: MM. Noël PARDON, Jules CHALLAMEL et CAYLA, présentés à la précédente séance.

Sont présentés, pour être soumis à l'élection, dans la séance du 21 décembre, comme **membre titulaire**, sur la présentation de MM. Ducrocq, Cheysson et A. Neymarck : M. MASSIGLI, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris, comme **membre correspondant**, sur la présentation de MM. Robyns et Yvernès : M. WOOD (Stuart), trésorier de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales à Philadelphie.

M. le PRÉSIDENT rappelle à la Société qu'aux termes de l'article 5 du règlement

intérieur elle doit procéder, dans sa réunion de décembre, à l'élection partielle des membres du bureau et du conseil.

Pour se conformer à l'article 6 dudit règlement, le conseil a dressé, dans sa séance de novembre, la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions qui vont être vacantes, aux termes des statuts, pour l'année 1893. Il s'agit, à ce titre, de pourvoir au remplacement : 1° du président sortant non rééligible ; 2° d'un vice-président et 3° de deux membres du conseil, tous également sortants et non rééligibles. M. le Président communique à la Société la liste de présentation arrêtée par le conseil :

Président : M. Adolphe COSTE ;

Vice-président : M. Paul CHALVET ;

Membres du conseil : MM. Yves GUYOT et BEURIN-GRESSIER.

Il donne lecture du § 2 du même article, d'après lequel toute autre candidature proposée par cinq membres au moins est de droit ajoutée à la liste dressée par le conseil, pourvu qu'elle soit conforme aux dispositions des articles 5 à 8 des statuts et transmise au secrétaire général dans les huit jours qui suivent la séance de novembre. Il prévient, en outre, la Société que le scrutin sera fermé à 10 heures.

M. le Président annonce que la participation de la Société à l'Exposition internationale de Chicago en 1893 a été demandée par M. le Commissaire général de la France à cette exposition. Le conseil en a délibéré et a décidé que la Société exposerait la collection de son Journal et une notice résumant ses principaux travaux depuis sa création, notice signée du président et du secrétaire général en exercice.

M. le Président informe la Société que M. Levasseur prépare pour l'annuaire de la Société d'économie politique un travail sur l'enseignement de l'économie politique et de la statistique pendant les dix dernières années, et il prie les membres de la Société intéressés à cette publication de vouloir bien adresser leurs communications à M. Levasseur, qui sera très heureux de les recevoir.

M. le Président offre à la Société, de la part de M. Vital-Cuinet : 1° le sixième fascicule complétant le deuxième volume de la *Géographie administrative et de la Statistique de la Turquie d'Asie*. Ce fascicule de 400 pages et 3 cartes contient la fin du vilayet de Diarbekir et les vilayets de Biflis, de Van et de Mossoul, qui confinent à la Perse ; ce nouveau fascicule fait le plus grand honneur à cette belle publication ; 2° le mouvement commercial des ports ottomans de mars 1891 à mars 1892 ; 3° un tableau des exportations et des importations de l'Empire ottoman du 28 février 1886 au 28 février 1891. La commission de publication aura à apprécier s'il n'y a pas lieu de donner place, dans le Journal, à ce tableau, qui est de nature à intéresser un grand nombre de membres de la Société.

M. le Président offre aussi à la Société, au nom de M. Pierre Bonnassieux, un ouvrage sur *les Grandes compagnies de colonisation*. Cet important travail, que l'Institut a couronné, touche à l'un des plus graves problèmes dont se préoccupent actuellement l'opinion et les pouvoirs publics ; sur la demande du Président, M. Cérurier, ancien directeur de l'intérieur au Congo, veut bien se charger d'en faire un compte rendu, qui paraîtra dans l'un des prochains numéros du Journal.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, en indiquant les ouvrages français et étrangers reçus

par la Société depuis sa dernière séance, appelle particulièrement l'attention de l'assemblée sur une note relative aux stocks d'or du Trésor et de la Banque de Russie par M. Arthur Raffalowich, sur deux brochures dans lesquelles M. Bernhard Israël expose les résultats des Sociétés d'assurance allemandes en 1891 et sur un manuel de statistique administrative, rédigé par M. Ernest Mischler.

Le rédacteur en chef de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a transmis à la Société le numéro du 30 septembre 1892, qui contient un article, suivant lequel le premier cours public de statistique à Paris aurait été ouvert le 21 février 1797, par M. Henry Lassalle. L'auteur de l'article, alléguant qu'il n'y avait eu précédemment de cours analogues qu'à Göttingue et à Édimbourg, M. Levasseur fait remarquer qu'il y a là une erreur; car, au XVIII^e siècle, à l'université de Halle, l'on enseignait précisément les mêmes matières que celles qui ont fait plus tard l'objet du cours de Lassalle.

M. CHEYSSON présente à la Société, de la part de l'auteur, le premier volume du grand ouvrage que M. Maurice Bellom a entrepris sur les *Lois d'assurance ouvrière à l'étranger*. Cet ouvrage comprendra trois volumes : le premier, le seul paru jusqu'ici, est consacré à l'assurance contre la maladie; le deuxième le sera à l'assurance contre les accidents; le troisième, à l'assurance sur la vieillesse ou aux retraites. Cet ouvrage a un caractère purement documentaire; l'auteur laisse la parole aux textes et aux faits, en s'abstenant de prendre parti et de conclure. Comme il est admirablement renseigné sur les législations et les statistiques étrangères, son livre sera un guide très sûr pour tous ceux qui ont à s'occuper de ces différentes questions. Le premier volume traite, comme on l'a dit, de l'assurance contre les maladies. Il passe en revue les pays étrangers qui ont légiféré ou se préparent à légiférer sur cette matière; il analyse les textes et dispose ses commentaires dans un ordre inflexible qui permet, quand on en a la clef, de trouver immédiatement le renseignement dont on a besoin. Après la législation, M. Bellom donne les statistiques les plus récentes, où se trouvent consignés les résultats de ces grandes expériences législatives. Cette partie présente un intérêt considérable pour la Société de statistique et désigne ce volume à sa plus bienveillante attention. Enfin le livre se termine par des annexes, qui donnent, *in extenso*, les principaux textes des lois, règlements, instructions adoptés par les divers pays où l'assurance contre la maladie est en vigueur. Cet ouvrage fait grand honneur à M. Maurice Bellom, et si, comme cela ne fait pas doute, les autres volumes se maintiennent à la hauteur de celui qui vient de paraître, il aura rendu un signalé service aux législateurs et aux statisticiens. (*Assentiment général.*)

M. Cheysson dépose aussi sur le bureau l'*Album graphique* que vient de publier le Ministère des travaux publics; c'est le treizième de la série. Il signale notamment parmi les cartes nouvelles, celles qui concernent la grande vitesse en France et à l'étranger. Il a semblé qu'au seuil de la grande réforme qui a dégrevé les tarifs de voyageurs en France à partir du 1^{er} avril 1892, il importait de dresser l'inventaire des résultats généraux de la grande vitesse dans notre pays depuis 25 ans et de montrer les résultats obtenus par les divers pays, tels que l'Angleterre, la Belgique et la Hongrie, qui nous ont précédés dans la voie des dégrèvements. C'est à cette étude que sont consacrées 15 planches sur les 24 du nouvel album. L'ordre du jour ne permettant pas à M. Cheysson d'entrer dans de plus amples détails, il se tient à la disposition de la Société pour lui donner, dans une séance ultérieure,

les renseignements qui pourraient l'intéresser sur cette publication, qu'elle a toujours suivie, depuis l'origine, avec une bienveillante attention.

M. Fernand FAURE présente une brochure intitulée : *Rapports du capital et du travail*, dont l'auteur est M. Armand Lalande, ancien député de la Gironde et membre de la Société de statistique. M. Fernand Faure appelle particulièrement l'attention de la Société sur un exemple à l'aide duquel M. Lalande fait apparaître, d'une façon saisissante, que les intérêts des travailleurs sont loin d'être toujours sacrifiés dans leurs rapports avec les capitalistes. Cet exemple est tiré de l'histoire d'un grand établissement industriel de Bordeaux : la fabrique de faïences et de porcelaines de Bacalan. M. Lalande établit que le capital engagé dans cette fabrique a reçu depuis 1782 jusqu'en 1891 une rémunération totale de 1,100,000 francs, tandis que la part du travail, durant la même période, se serait élevée à 37,700,000 fr.

M. J. P. Roux offre à la Société un ouvrage qu'il vient de publier sur la *Production de l'alcool et du rhum*.

M. le PRÉSIDENT se fait l'interprète des sentiments de la Société en adressant des remerciements à tous les auteurs des divers ouvrages qui viennent d'être déposés sur le bureau.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Léon Donnat, annonçant que la 4^e commission du conseil municipal vient de renouveler, pour 1892, en faveur de la Société, la subvention de 1,000 fr. dont le vote avait été accidentellement retardé.

M. Léon DONNAT, présent à la séance, ajoute que la Société doit des remerciements à MM. Coste et Bertillon, dont l'intervention n'a pas été étrangère au résultat obtenu.

Depuis la dernière séance, M. Fernand Faure a prévenu le Président qu'il désirait faire à la Société une motion. La parole lui est donnée. M. Fernand FAURE expose qu'il serait, selon lui, très utile de créer en France une institution analogue à celle qui existe à Berlin sous le nom de séminaire de statistique ; mais il aurait besoin, pour faire réussir ce projet de l'appui, non seulement des pouvoirs publics, mais aussi des sociétés savantes. Il demande donc à la Société de vouloir bien lui permettre de développer son projet et, dans le cas où elle en adopterait le principe, de nommer une commission spéciale qui serait chargée de le formuler.

M. le PRÉSIDENT répond à M. Fernand Faure que la question a été soumise au conseil qui a décidé, d'une part, qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'ordre du jour de la présente séance ; d'autre part, que ladite motion serait inscrite, pour être développée et discutée à la séance de décembre sous cette forme : Motion de M. Fernand Faure au sujet de la création à Paris d'un séminaire de statistique ; enfin que c'était au conseil seul qu'il appartenait de décider s'il y avait lieu de nommer une commission et, dans ce cas, d'en déterminer la composition.

M. Fernand FAURE déclare adhérer à cette décision.

M. LEVASSEUR soumet à la Société quelques constatations relatives à la population scolaire. Elles sont reproduites, en annexe, à la suite du présent procès-verbal.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Tarry (Harold) sur l'*Établissement de livres fonciers en Algérie*. En lui donnant la parole, M. le Président

prévient M. Tarry que, s'il a été inscrit exceptionnellement en tête de l'ordre du jour de la séance, c'est en raison de l'urgence qu'il a affirmé s'attacher à la question qu'il se propose de traiter; mais que les observations suggérées par sa communication ne devront se produire qu'à une séance ultérieure, s'il y a lieu.

M. NOGUÈS présente sa communication sur le *Calcul du taux de la nuptialité et de la fécondité françaises*. Cette communication est reproduite à la suite du présent procès-verbal (page 417).

M. le PRÉSIDENT remercie M. Noguès de sa communication, tout en disant qu'il ne peut pas en mettre les conclusions aux voix et qu'il convient, au préalable, de les faire examiner par le conseil.

M. FLECHEY s'associe aux remarques qu'a faites M. Noguès sur la valeur des monographies. Il croit devoir, à ce propos, informer la Société que le ministère de l'agriculture, à l'occasion de la statistique agricole décennale de 1892, s'est servi, pour la première fois, de ce système.

Des monographies d'exploitations agricoles faites par les professeurs départementaux d'agriculture pourront être rapprochées de la statistique du département effectuée par les commissions cantonales. Il résultera certainement de l'application des deux méthodes — monographie et statistique générale — des résultats très appréciables.

M. TURQUAN demande à répondre à M. Noguès sur plusieurs points de son intéressante communication.

Pour ce qui concerne l'éducation des employés de préfecture et de sous-préfecture, et de secrétaires de mairie dont M. Noguès a demandé qu'on perfectionnât l'éducation à l'aide d'un traité de statistique pratique, il ne peut que s'associer au vœu exprimé par son honorable collègue, car il a été tout le premier à désirer que l'éducation pratique de ces agents soit guidée par des instructions précises, et c'est pour cela qu'il a écrit, à leur usage, son *Traité de statistique pratique*. Mais M. Turquan cesse d'être d'accord avec son honorable collègue lorsque celui-ci avance que les taux de nuptialité ne sont pas calculés dans les documents officiels émanant du service de la statistique générale d'une façon suffisante : il y a trois taux différents de nuptialité que l'on peut considérer comme autant de degrés d'approximation pour connaître la fréquence ou la chance de mariage.

Le premier de ces taux est la proportion des mariages pour 1,000 habitants; ce taux est certainement trompeur, puisqu'il compare le nombre brut des mariages à celui de la population complète y compris femmes mariées, vieillards, enfants, mais c'est là un terme de comparaison, utile à connaître, un premier degré d'appréciation.

Le second est la proportion des mariages par rapport au nombre de personnes mariables : célibataires, adultes, veufs et divorcés de tous âges. C'est là un renseignement précieux, puisque l'on peut se marier à tout âge, après 18 ans pour les hommes et 15 ans pour les filles. Ce renseignement a été donné toujours par les volumes de la statistique annuelle.

Quant au troisième taux de nuptialité, le seul qui ait une exactitude mathématique, c'est celui qui compare le nombre de personnes d'un âge donné, mariées dans l'année, à celui des personnes mariables de cet âge. Les calculs relatifs à ces taux ont été également donnés par la statistique générale de la France.

Dans le même ordre d'idées, M. Noguès a regretté que les calculs de nuptialité fussent effectués d'après des chiffres dont l'un est fourni par le relevé de l'état civil, et l'autre par le dénombrement. M. Turquan déclare qu'il ne voit guère de manière plus correcte de procéder. Il convient, d'accord avec M. Noguès, que le devoir du statisticien officiel est de perfectionner le plus possible les méthodes par lesquelles sont établis les relevés de l'état civil et les dénombrements.

Pour ce qui concerne l'étude approfondie de la fréquence des mariages, portant sur des divisions administratives de plus en plus petites, M. Turquan rappelle qu'il a calculé, pour l'Exposition de 1889, les taux de mortalité, non seulement des départements et des arrondissements, mais encore des cantons et même des communes pour une certaine partie de la France. Mais ce travail étant trop considérable, ne peut se faire chaque année. M. Turquan ajoute que bientôt l'on pourra connaître par les résultats statistiques du dénombrement de 1891, dont la publication est commencée, la répartition des familles suivant le nombre des enfants et suivant la durée du mariage. L'on pourra donc enfin connaître la véritable expression de la fécondité des familles, eu égard à la durée du mariage. Il sera heureux d'en faire part bientôt à la Société.

M. CHEYSSON rappelle qu'en 1890, sur sa proposition et sur son rapport, le conseil supérieur de statistique a émis le vœu : 1° que le ministère de l'intérieur envoyât aux préfets des instructions sur les précautions à prendre pour la rédaction correcte des statistiques demandées à leurs bureaux ; 2° que ces travaux fussent centralisés sinon entre les mains d'un seul employé, du moins dans un même service ; enfin 3° que l'employé unique ou les employés chargés de ces travaux vinsent à tour de rôle passer quelque temps à Paris pour y suivre les cours et s'initier à la pratique du métier dans les bureaux de statistique disposés à les recevoir pendant ce stage. M. Noguès voit donc que sa préoccupation d'améliorer la statistique aux sources même dont elle jaillit est partagée par le conseil supérieur de statistique. Il suffirait de traduire ce vœu dans les faits ; mais jusqu'ici des difficultés budgétaires s'y sont opposées.

M. Cheysson est encore d'accord avec M. Noguès sur le rôle de la monographie. Il n'a cessé de soutenir que la monographie est l'indispensable complément de la statistique synthétique ; qu'elle creuse en profondeur là où la dernière s'étale en surface. Elle est partout appelée à intervenir quand on veut saisir les détails qui échappent à la statistique officielle, trop superficielle à force de généralités. La monographie s'acharne après quelques types bien choisis et les dissèque à fond ; elle pénètre dans leur intimité et leur profondeur. M. Noguès a donc grandement raison de vouloir y recourir pour la solution du problème qui le préoccupe ; mais n'est-il pas trop exigeant quand il a l'ambition de demander une monographie communale à tous les secrétaires de mairie ? 36,000 statisticiens à créer d'un coup de baguette, c'est un trop beau rêve ! M. Cheysson est plus modeste et se contente à bien moins de frais. Les monographies n'ont pas besoin d'être très nombreuses, pourvu qu'elles soient bonnes. Il en est d'elles comme de la tragédie ; si elles ne sont pas excellentes, elles sont détestables ; elles ne souffrent pas la médiocrité et ne peuvent être confiées à tout le monde. Elles ne valent que ce que vaut leur auteur et elles exigent non un statisticien banal et d'occasion, mais un savant doublé d'un artiste et dévoué à ce genre de travail. Plus on va, plus on reconnaît la nécessité de la monographie pour éclairer et préciser les travaux administratifs eux-

mêmes. L'Institut international de statistique a consacré à la monographie plusieurs de ses vœux au Congrès de Vienne en 1891. M. Cheysson verrait avec une grande satisfaction la Société de statistique s'engager dans la même voie. Aussi demande-t-il le renvoi de la proposition de M. Noguès au conseil pour qu'elle soit examinée en même temps que celle dont vient de le saisir M. Fernand Faure pour l'enseignement de la statistique.

M. LE PRÉSIDENT a déjà réservé le droit du conseil et remercie les divers orateurs qui ont pris part à la discussion.

Après un échange d'observations, l'ordre du jour de la séance du 21 décembre prochain est ainsi fixé :

- 1° *Communications diverses du Président et du Secrétaire général ;*
- 2° *Motion de M. Fernand Faure sur la création d'un séminaire de statistique ;*
- 3° *Les assurances ouvrières, par M. Cheysson ;*
- 4° *Le tarif des douanes françaises et la production du mouton, par M. Lafabrière ;*
- 5° *Les taxes de la navigation maritime, par M. Beurin-Gressier ;*
- 6° *Du trafic commercial maritime dans ses rapports avec le tonnage de jauge des navires transporteurs, par M. Vauthier ;*
- 7° *La mortalité, par âge, avant la naissance, par M. le Dr J. Bertillon ;*
- 8° *Le mouvement de la population en 1891, par M. V. Turquan.*

La séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire général,
Em. YVERNÈS.

Le Président,
Th. DUCROCQ.

II

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Quelques mots sur la population scolaire,

Par M. LEVASSEUR.

En comparant le *Résumé des états de situation de l'enseignement primaire* de l'année scolaire 1884-1885 et celui de l'année 1889-1890, on constate que dans l'intervalle le nombre total des élèves inscrits dans les écoles primaires publiques et privées (Algérie non comprise) avait diminué de 10,009. Le nombre ayant continué à augmenter de 1884 à 1889, la différence était plus sensible encore de 1888-1889 à 1889-1890, car elle s'élevait à 23,000 en nombre rond.

Ce fait attira l'attention du directeur de l'Enseignement primaire et me préoccupa, comme étant président de la commission de statistique de l'Enseignement primaire. J'ai voulu en chercher la cause et j'ai cru la trouver ou du moins trouver que la cause principale était la diminution de la natalité en France.

Le recensement de 1886 porte à 4,715,545 le nombre des enfants d'âge scolaire. Ce nombre avait-il diminué en 1890 ? Les résultats du recensement de 1891 n'étant pas encore connus, je ne pouvais répondre à cette question que par le calcul.

J'ai donc cherché en premier lieu le total des naissances, de 1873 à 1879, qui avait fourni cette jeune population de 4,715,545, et ensuite le rapport entre ce

total (6,610,908) et cette population. Ce rapport est celui de 100 à 71.3, ce qui signifie qu'il faut 100 naissances pour fournir 71.3 enfants d'âge scolaire, autrement dit que le déchet causé par la mort est de 28.7 p. 100.

J'ai cherché en second lieu le total des naissances qui, de 1878 à 1884, a fourni la population scolaire de l'an 1890. Ce total est 6,539,000. En calculant d'après le rapport : 100 : 71.3, on trouve que la population scolaire devait être à peu près de 4,663,000 en 1890 : d'où il résultait que la population d'âge scolaire avait diminué plus encore que la population inscrite dans les écoles. Mais ce résultat repose sur l'hypothèse que le rapport n'a pas changé ; il est contestable.

Il ne pouvait être contrôlé que par le recensement de 1891.

En attendant, les journaux se sont saisis de la question, les uns pour reproduire les chiffres que j'avais donnés à ce sujet dans la *Revue pédagogique*, les autres pour les critiquer. C'était leur droit (1).

Le recensement de la population par âge que le Ministre de l'instruction publique a fait demander au directeur de l'Office du travail et que celui-ci a transmis, élaboré par notre collègue M. Turquan, par lettre du 7 novembre au Ministre de l'instruction publique, a tranché la question. La population scolaire, c'est-à-dire le total des enfants de 7 ans à 13 ans, est de 4,653,753. Il est donc inférieur de 10,000 à celui que le calcul nous avait donné. La différence entre le nombre calculé et le nombre recensé est inférieur à 1/400 ; je ne m'attendais pas à ce que la différence fût si faible.

Elle se trouve encore atténuée par cette considération que la diminution annuelle de 1885 à 1891 est d'environ 10,000 et que notre chiffre (4,663,000) se rapporte à l'année 1890, tandis que le recensement (4,653,000) a eu lieu en avril 1891.

J'ai voulu chercher aussi d'après la comparaison des naissances annuelles quelle était la diminution dans les douze départements où la diminution de l'effectif des écoles avait été le plus considérable. J'ai trouvé que le rapport était celui de 100 à 95 ; c'est-à-dire que sur 100 naissances dans la période 1873-1879, il y en avait eu 95 dans la période 1878-1884. Or nous venons de recevoir de l'Office du travail les chiffres qui nous apprennent que le nombre des enfants d'âge scolaire dans ces mêmes départements en 1886 était au nombre des enfants de même âge en 1891 comme 100 est à 96.

La coïncidence presque absolue des nombres calculés et des nombres recensés témoigne en faveur des méthodes de la démographie et nous a paru mériter d'être signalée à la Société de statistique.

(1) Voici le texte d'une de ces critiques publiée par un journal très estimé de Montréal, *le Canadien*, numéro du 21 octobre 1892 : « Un savant de l'Institut de France, M. Levasseur, qui a fait récemment trois gros volumes sur la population de la France au cours des siècles, vient de publier un long article dans la *Revue pédagogique* pour établir que la cause en est dans la diminution du nombre des naissances.

« Il semble cependant que M. Levasseur se fait illusion. Une diminution de 25,000 élèves correspondrait à une proportion de 350,000 habitants environ. Eh bien ! la population de la France n'est pas encore tout à fait stationnaire ; elle augmentait assez sensiblement, non seulement dans les années auxquelles se rapporte la statistique ministérielle, mais surtout dans les années où les enfants qui fréquentent actuellement les écoles sont venus au monde. Rien de tout cela ne concorde avec les faits constatés et avec une diminution effective de 25,000 élèves.